

## Endettés, Corinne et Ludovic Ravanier risquent de perdre leur maison

**TRAMBLY** Anciens gérants d'un petit commerce à Caluire-et-Cuire dans le Rhône, Corinne et Ludovic Ravanier dénoncent les pratiques d'un des plus importants groupes de grande distribution français.

Dans leur bar café restaurant de Trambly, Corinne et Ludovic Ravanier comptent les jours qu'il leur restent avant le verdict qui leur dira s'ils doivent quitter leur maison. Tout a commencé en 2004. Corinne et Ludovic reprennent la gérance d'une supérette dans le Rhône. Les affaires marchent bien et, au bout de neuf mois, le groupe auquel ils appartiennent leur propose un magasin avec un chiffre d'affaires plus élevé, toujours dans la même ville. C'est alors que les ennuis commencent.

**Vous pouvez les aider**

### ● UN STATUT PARTICULIER

Cogérants du magasin, leur statut était un peu particulier, entre celui de gérants, responsables de leur gestion sur leurs biens personnels, et celui du salarié, avec des fiches de paie délivrées par le groupe. Selon eux, malgré les profits réalisés par leur commerce, un système d'inventaire, géré par le groupe, général un compte général de dépôts qui se trouvait systématiquement négatif. « C'est le groupe qui faisait l'inventaire et avait la main sur le stock. Il pouvait changer les prix quand bon lui semblait sans même nous prévenir. Nous n'avions pas accès à cet inventaire, de fait, nous ne savions pas pourquoi nous étions en négatif », s'offusque Corinne Ravanier.

Pour les soutenir dans leur combat, une de leurs cousines a créé une cagnotte en ligne sur leetchi.com sous le nom : « Sauvez ma famille SVP ». Chacun peut ainsi apporter son aide à cette famille.

La cagnotte restera en ligne encore vingt-six jours.

Ils n'ont récolté pour l'instant que 430 € sur les 90 000 € nécessaires pour les sortir de leur situation.



Corinne Ravanier et son mari Ludovic peuvent continuer de servir leurs clients qui les soutiennent moralement dans leur lutte

bar café restaurant de Trambly.

### ● CONDAMNÉS À REMBOURSER

L'histoire aurait pu s'arrêter là, mais à leur départ du groupe, ce dernier leur a réclamé la somme de 73 451,05 € en remboursement de leur compte de dépôt. « Nous avons été assignés au tribunal de Commerce de Lyon, alors que nous aurions dû être convoqués aux Prud'hommes puisque nous étions salariés, précise Ludovic. Nous avions pris un avocat, mais après un premier procès et un autre en appel, nous n'avons pas pu aller en Cassation pour une question de délai. »

### ● PLUS DE 89 000 € DE DETTE

Aujourd'hui, les époux Ravanier se retrouvent donc dans une situation

inextricable. Condamnés à payer 89 229€, les frais de justice s'étant ajoutés au reste, ils ont également un crédit de 63 000 € à rembourser pour leur maison.

« Mardi 26 juin, nous saurons si notre maison va être saisie pour être vendue aux enchères ou si nous devons la vendre nous mêmes. Elle a été estimée à 25 000 €, se désole Corinne. Le produit de la vente servira à rembourser une partie de la dette que nous avons envers le groupe. » Corinne, Ludovic et leurs deux enfants se retrouveront à la rue. « Nos enfants de 15 ans et 2 ans et demi ne sont au courant de rien, confie au bord des larmes la maman. Si nous perdons la maison, nous n'aurons plus aucune aide, car aujourd'hui, nous vivons du revenu de solidarité active. Après la maison, c'est le bar que nous perdrons. Nous ne voyons aucune is-

sue à ce problème. »

Leur seule planche de salut réside en une association qu'il ont rejoint, Les gérants en colère. Elle regroupe d'autres gérants ou anciens gérants du même groupe dans des situations similaires.

« Plusieurs centaines de personnes sont dans le même cas en France, explique Thierry Gautier, créateur de l'association Les gérants en colère. Nous avons des procédures en cours aux Prud'hommes et au Pénal. Chaque cas est unique. Nous sommes accompagnés par un cabinet de grande envergure et le groupe a accepté d'annuler certaines dettes. Dans le cas de Corinne et Ludovic Ravanier, nous sommes en train de chercher une solution car leur affaire n'aurait pas dû être jugée au tribunal de Commerce. »

Delphine Mignat

BESOIN D'APPORTER  
UNE NOUVELLE VISIBILITÉ  
À VOTRE ENTREPRISE

CONSULTEZ NOTRE  
SERVICE COMMERCIAL

06 84 93 02 56 - 03 85 81 66 00

pub@la-renaissance.net